



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-OMER AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le **6 mai 2024**, le Conseil municipal de la municipalité de **Saint-Omer** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT** les règlements d'urbanisme concernant le zonage ET LE PLAN D'URBANISME numéro 02-2024.

Ce projet de règlement modifiera le règlement de zonage numéro 136 et le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 135 actuellement en vigueur dans la municipalité de Saint-Omer afin d'assurer la concordance avec le Règlement numéro 02-2024 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet, lequel permet de modifier les limites des zones agroforestières, forestières et publiques, de créer une nouvelle zone résidentielle et de permettre la vente de matériel acéricole en affectation agroforestière, ainsi que de modifier les dispositions sur les abris forestiers.

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 3 JUIN 2024 À 19 h AU  
245, RANG DES PELLETIER À SAINT-OMER.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Omer. Il s'agit de dispositions visant à modifier les usages permis dans les zones résidentielles (Ra), Mixtes (Mi), Publiques (P), Industrielles (I), Agroforestières (Af) et Forestières (F).

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Saint-Omer au 243, rang des Pelletier.

Donné ce 8 mai 2024.

Madame Stéphanie Lizotte  
Directrice générale/Greffière-trésorière